

Plaidoyer pour l'agrégation de chimie

Depuis la réforme de l'agrégation de sciences physiques et sa séparation en « option physique » et « option chimie », le nombre de places réservées à la chimie a toujours été très faible par rapport à celui de l'option physique.

Lors de la création, il était de 35 places pour 120 en physique, il avait été relevé pendant quelques années et porté à 43. En 1974 le chiffre des places mises au concours a été à nouveau diminué et ramené à 35 alors que celui de physique restait fixé à 120 et que le nombre total de postes d'agrégés restait constant (1 200). Le jury ayant proposé une liste supplémentaire, le nombre d'admis a été finalement de 39 mais après de nombreuses difficultés puisque l'arrêt de nomination a été signé en novembre et l'on a demandé aux trois supplémentaires de ne pas réclamer de supplément de traitement depuis octobre.

Si l'on se réfère aux pourcentages nationaux de reçus, la chimie paraît particulièrement défavorisée puisque en 1974, d'après les statistiques officielles parues au J.O. ses 43 reçus représentaient 4,7 % du nombre des présentés soit légèrement plus que la philosophie (4 %) et un peu moins que les sciences naturelles (5,6 %).

L'agrégation de physique avec 12,1 % est largement plus facile.

Les conséquences de cette situation sur l'enseignement de la chimie à tous les niveaux, sont extrêmement graves.

Au niveau du recrutement, devant les difficultés donc les aléas du concours, on constate une diminution des élèves entrant pour faire de la chimie dans les Écoles Normales Supérieures et du nombre des candidats suivant une préparation sérieuse (c'est-à-dire acceptant de passer un an de travail acharné avec un congé ou une simple bourse d'agrégation et aussi peu d'espoir de réussite). On peut donc s'attendre à une baisse rapide du niveau du recrutement.

Au niveau de l'enseignement, si l'on s'interroge sur le rôle de l'agrégation on trouve trois voies possibles pour un agrégé de chimie.

a) Les postes d'enseignement supérieur ou de recherche.

Le blocage du recrutement est maintenant très sensible dans les établissements mais le volume des étudiants et le nombre de chercheurs est le même en physique et en chimie. Le nombre de postes créés ou disponibles n'y est pas sensiblement différent. On peut d'ailleurs le vérifier sur les listes de postes paraissant au B.O. Ce n'est donc pas une raison de différenciation entre les postes de physique et de chimie.

b) Les postes de classes préparatoires.

La politique actuelle conduit à confier l'enseignement du programme de mathématiques supérieures et de la chimie des classes de mathématiques spéciales, M et M', à des agrégés de physique. Avec la spécialisation de la maîtrise de physique et le programme limité de l'écrit en contreoption, cette situation est très préjudiciable à l'enseignement de la chimie en mathématiques supérieures.

Reconnaissons que là aussi la situation est pratiquement bloquée et le nombre d'agrégés nommés en classe préparatoire est très faible chaque année et ne peut expliquer les différences enregistrées.

c) Restent les nominations dans l'enseignement secondaire qui représentent à l'heure actuelle la grande majorité des postes mis au concours. La discrimination actuelle conduit à nommer dans les lycées une très grande majorité d'agrégés de physique. Le rôle des agrégés dans l'enseignement secondaire a toujours été un rôle pilote et la situation créée ainsi tend à défavoriser l'enseignement de la chimie, les professeurs ayant reçu un enseignement spécialisé en physique ayant tendance à promouvoir et développer l'aspect physique des problèmes.

La situation ainsi créée est grave et il est à craindre que les réductions envisagées sur le nombre total de places à l'agrégation pour 1975 n'augmentent encore la différence. Les chimistes de tous les horizons doivent prendre conscience du danger et demander un équilibre plus juste entre les disciplines si l'on ne veut pas voir une désaffection de plus en plus grande des élèves du secondaire pour les sciences expérimentales en général et la chimie en particulier.